



## Procès-verbal n°17 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 08 décembre 2020

**Bureau du Conseil :** Patrick Vallotton, Président, Céline Brocard, Vice-présidente, Anne-Laure Zürcher, scrutatrice, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Nadia Bridel, scrutatrice suppléante, Pierre-André Buffat, scrutateur suppléant.

**Secrétaire :** Céline Perrin.

**Municipalité :** Isabelle Wipfli Thonney, Syndique, Jean-Philippe Buffat, Vice-syndic, Hermann Gerber.

**Conseil :** Effectif : 33 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 2 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	P. Vallotton	Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. L'ordre du jour est modifié en ajoutant le point 4.5/ Motion Pedrazzini « Antenne de téléphonie mobile » seconde version ». L'ordre du jour modifié est adopté.	La séance est ouverte à 20h05. L'ordre du jour modifié est adopté.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance (06.10.2020)	P. Vallotton	Le PV est accepté avec 28 voix, 2 abstentions.	Le PV du 06.10.2020 est adopté.
3	3/ Communications du Conseil (élection d'un(e) secrétaire du Conseil)	P. Vallotton	<p>Le préfet a annulé sa visite annuelle.</p> <p>Il lit les démissions de la Municipalité de L. Cotti Brisebois ainsi que celle de S. Freymond. Elles sont datées du 30.11.2020 avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Elles ont été transmises à la Préfecture qui n'a pas encore donné de nouvelles à ce sujet.</p> <p>I. Wipfli Thonney informe qu'elle a eu contact avec le Préfet. Ils vont devoir fonctionner à trois, c'est difficile mais faisable car le quorum est atteint s'ils sont tous les trois présents. Effectivement, officiellement c'est le Président du Conseil qui reçoit les démissions mais ne sait pas si le Préfet doit lui répondre.</p> <p>C. Brocard prend la parole pour nous informer de certaines démarches, car nous avons droit à plus de transparence. Depuis quelques mois, elle fait beaucoup d'heures pour le Conseil, ces deux dernières lettres montrent bien qu'il y a un malaise. Elle est inquiète, le Président semble surmené avec tout ce qu'il se passe, l'avenir de la commune est en jeu. Nous sommes tous coresponsables de ce qu'il se passe et nous avons la responsabilité de faire changer les choses. Elle a tout de même de l'espoir, il va se passer beaucoup de choses en début d'année avec le dépôt des candidatures. Mais aujourd'hui, nous avons besoin</p>	

			<p>d'aide. C'est pourquoi, le Président et elle, ont fait un courrier à Mme Luisier Brodard. Ce courrier, par souci de transparence justement, sera à disposition après la séance pour ceux qui veulent le lire.</p> <p>Le Président lit ensuite la lettre de démission de C. Perrin pour le 1<sup>er</sup> janvier.</p> <p>Gaetana Duvoisin se présente, personne d'autre ne manifeste son intérêt.</p> <p>G. Duvoisin est élue avec nos applaudissements.</p>	<p><b>G. Duvoisin est élue comme secrétaire du Conseil</b></p>
4	<p><b>4/ Rapport de commission « prise en charge de la motion Pedrazzini » (révision du PGA)</b></p>	<p><b>D. Monod</b></p>	<p>Lecture du rapport de la commission :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, La Commission de prise en considération de la motion « Antenne de téléphonie mobile, demande de modification du plan d'affectation communal et de son règlement », composée de M. Raphael Wipfli, M. Damien Monod, M. André Jaquier et M. Raphaël Pedrazzini motionnaire s'est réunie les 20 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le présent rapport de commission détaille le travail de notre commission. Lors de sa première séance, la commission a travaillé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle de la commission d'un point de vue légal, du cadre à donner à ses discussions et au retour attendu que nous réalisons par le biais du présent rapport.</li> <li>- La compréhension des objectifs et conséquences découlant des modifications demandées. Ce pour formuler un avis sur la proportionnalité de la motion en regard du résultat.</li> <li>- Son contenu pour, si elle devait être adoptée par le Conseil, qu'elle puisse être traitée sans risquer qu'elle ne soit rejetée par la Municipalité pour des raisons juridiques.</li> <li>- La formulation par la commission d'une recommandation sur la prise en considération de cette motion.</li> </ul> <p>Suite à cette 1<sup>ère</sup> séance la commission a considéré qu'elle ne disposait pas de toutes les compétences nécessaires pour formuler un rapport. Elle a donc décidé de s'appuyer sur l'avis de spécialistes et formulé des questions à (au) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un(e) juriste du DGIT- Département des institutions et du territoire, pour s'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> <li>o la motion ne posait pas de problème juridique.</li> <li>o le rôle de la commission soit confirmé par un juriste.</li> <li>o le processus à appliquer en cas de modification de la motion soit correct.</li> </ul> </li> <li>- Service de l'aménagement du territoire DGLT pour identifier l'impact que représenterait l'adoption de la motion en termes de travaux de planification.</li> <li>- La direction du service air climat et risques technologique DGE-ARC pour discuter de la pertinence des modifications proposées par la motion.</li> <li>- M. Mahaim, avocat, juriste en droit de l'environnement député vert, pour obtenir son avis sur la motion.</li> <li>- M. Mochi, président des verts vaudois et Municipal à Daillens, pour obtenir son avis sur la motion.</li> </ul> <p>Sur la base des réponses reçues, la commission a formulé le rapport suivant lors de la 2<sup>ème</sup> séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base des réponses reçues par la juriste, la commission a travaillé en respectant ses attributions. Elle prend acte du fait que la motion peut être modifiée en tout temps par le motionnaire tant que la motion n'a pas été prise en considération. Ainsi puisque le motionnaire est au courant des intentions de la commission, il peut la modifier avant la remise du rapport de la commission de prise en considération. Sur un plan juridique la motion est conforme, exception faite du moratoire</li> </ul>	

			<p>découlant de la motion en son état initial. Sur ce point, les avis des spécialistes n'étant pas homogène le motionnaire nous a informé de sa volonté de modifier sa motion. La commission, dans la limite de ses compétences, considère donc qu'à la lumière des vérifications qu'elle a entrepris la motion peut être prise en considération au point de vue légal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La révision d'un plan d'aménagement communal est un projet majeur. Il est utile de préciser que c'est le canton qui définit la procédure une fois la demande de modification reçue et analysée par les services compétents. Il en découle que nous ne pouvons anticiper le type de travaux qu'engendrerait les modifications demandées. La DGE-ARC répond que ce type de projet pourrait ne pas nécessiter une révision complète car il n'implique pas de modification de la planification existante. Ainsi, il devrait donc pouvoir être réalisé sans remettre l'intégralité du plan en question.</li> </ul> <p>À la lecture de la motion, un des spécialistes contactés nous a informé qu'avec ou sans cette motion la Commune devrait revoir son plan d'affectation, ainsi que le règlement d'ici 2022 pour se mettre en conformité avec la LAT. La commission considère donc que le travail devant quoi qu'il en soit être initié, l'opportunité d'y ajouter les éléments de la motion doit être saisie et n'engendre donc pas d'engagement disproportionnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commission a débattu des objectifs de la motion et réfléchi à ce qu'elle apporterait à notre Commune si elle était acceptée. La motion n'a pas pour objectif d'entraver le déploiement d'antennes mais d'offrir à notre Commune la possibilité de le réguler dans la limite de ses compétences. Donner la priorité aux projets qui offriront une couverture de l'intégralité du territoire communal est nécessaire. En définissant les planifications proposées dans la motion, nous offrons aux autorités de la Commune la possibilité d'exiger des opérateurs la démonstration que l'implantation choisie est justifiée. Cela offre la possibilité d'éviter un développement d'antennes anarchique sur notre territoire et le cas échéant de disposer d'arguments pour refuser des implantations qui seraient choisies par les opérateurs. La commission considère aussi qu'en adoptant cette motion, l'information aux citoyens pourra être plus transparente même si le sujet restera sensible et engendrera des débats.</li> <li>- Finalement, la commission a aussi débattu des aspects sanitaires liés au déploiement de ces antennes. À ce jour, aucune étude ne permet de donner une réponse fondée. Le principe de précaution doit être appliqué par nos autorités pour limiter autant que faire se peut les risques en limitant le déploiement des antennes au minimum nécessaire pour une couverture correcte du territoire communal. Le motionnaire a informé la commission qu'il modifierait sa motion en ajoutant un vœu à l'attention de la Municipalité.</li> </ul> <p>Sur la base du travail réalisé la commission recommande donc au Conseil d'accepter la prise en considération de cette motion pour qu'elle puisse être traitée par la Municipalité.</p> <p>Pour la commission de prise en considération, le rapporteur : Damien Monod</p>	
5		<b>R. Pedrazzini</b>	<p>Il formalise le fait qu'il retire sa motion et qu'il va en présenter une nouvelle, modifiée.</p> <p>Le changement porte sur les demandes qu'il fait à la Municipalité. L'objectif n'est pas de verrouiller les projets mais de donner des outils pour avancer.</p>	
6		<b>O. Piot</b>	<p>Le PGA doit être refait d'ici à 2022. Est-ce qu'il y a déjà quelque chose qui a été entrepris ?</p> <p>I. Wipfli Thonney répond que la LAT en en cours d'une 4<sup>ème</sup> révision et oui le PGA devra être refait. Le nôtre n'est pas vieux, un report a été demandé mais pour l'instant ils n'ont pas de réponse.</p>	

7	<b>4.5/ Motion Pedrazzini « Antenne de téléphonie mobile » seconde version</b>	<b>R. Pedrazzini</b>	Lecture de la nouvelle motion : En annexe au présent procès-verbal.	
8		<b>L. Ciocca</b>	Il serait intéressant de préciser que cela porte sur du terrain communal. R. Pedrazzini répond que c'est implicite comme on va le mettre dans le règlement communal.	
9		<b>O. Piot</b>	Est-ce que la confédération peut malgré tout au final nous imposer les choses ? R. Pedrazzini répond que la Confédération pose les exigences au niveau de la couverture, on va devoir les atteindre. Les opérateurs ensuite peuvent imposer les choses pour atteindre les objectifs. Si un règlement existe, l'opérateur devra s'en tenir.	
10		<b>L. Ciocca</b>	Quel impact cette motion aura avec la convention déjà signée ? I. Wipfli-Thonney informe qu'il est difficile de répondre, mais que selon elle, revenir en arrière par rapport à la convention lui semble compromis. Il faut s'informer auprès d'avocats ou juristes du Canton. Cela ne va peut-être pas empêcher cette antenne d'être mise sur le château d'eau. Elle précise que la Municipalité a fait une pesée d'intérêt, il serait préférable d'avoir cette antenne sur du terrain communal ne serait-ce que pour obtenir les subventions plutôt qu'un privé les touche pour lui seul. R. Pedrazzini confirme qu'on aura besoin d'une antenne, cette motion sert à donner les outils pour faire les choses que nous décidons et nous permettra de dire où nous ne voulons pas d'antenne, bien que pour le château d'eau cela semble compromis..	
11		<b>C. Charlet</b>	On arrive un peu tard avec cette motion, la convention étant déjà signée. On sait qu'il faudra une antenne et il pense que la Motion arrive trop tard.	
12		<b>G. Buffat</b>	Il y a déjà eu des discussions sur ces antennes il y a quelques années. On parlait d'emplacement comme le stand de tir ou encore à la station d'épuration. Aujourd'hui, au milieu du village on a besoin du réseau français et ce n'est pas normal. I. Wipfli-Thonney répond que les antennes françaises sont plus puissantes que les antennes suisses car ils ont des normes différentes et moins restrictives et que, effectivement c'est un problème. En général les opérateurs se partagent les antennes.	
13		<b>P. Giltay</b>	Il est consterné que l'on soit mis devant le fait accompli. On passe du temps à débattre de motion mais il est trop tard. C'est inadmissible que le conseil n'ait pas été consulté pour cette convention.	

			R. Pedrazzini précise que sa motion ne parle pas du réservoir. Il est clair qu'il va falloir une antenne, la Motion donne les outils dans un esprit collaboratif où la commune à son mot à dire et pas seulement les opérateurs.	
14		<b>N. Bridel</b>	On est tous d'accord pour dire qu'il manque une antenne Ce qui lui fait peur, c'est que l'on se retrouve avec plus d'antennes pour couvrir le territoire car il y aura des zones « interdites ». On arrive tard avec cette Motion à son avis. R. Pedrazzini répond que la Motion ne veut en aucun cas empêcher la pose d'antenne(s). I. Wipfli-Thonney précise que pour le moment il n'y a pas de mise à l'enquête mais le CAMAC est rempli. La mise à l'enquête ne va pas tarder et juridiquement, avec cette Motion, elle ne sait pas si on va pouvoir la bloquer.	
15		<b>A. Roy</b>	Il y a des interrogations sur cette Motion, il propose de la renvoyer une nouvelle fois en commission pour étudier l'impact qu'elle aurait sur cette mise à l'enquête.	
16		<b>R. Wipfli</b>	Il connaît le domaine et tente de rassurer en disant que plus ou moins d'antennes ce n'est pas forcément pire ou mieux, cela dépend de la puissance. On ne connaît pas bien la nocivité et il est bien que la commune puisse choisir et la Motion est utile dans ce sens.	
17		<b>S. Maire</b>	Est-ce que dans les communications de la Municipalité vous allez revenir sur le courrier de Swisscom reçu cette semaine ? Non il n'est pas prévu d'en parler. Le 1 <sup>er</sup> décembre 2020 Swisscom a envoyé le document CAMAC que la commune a signé en tant que propriétaire.	
18		<b>F. Verly</b>	Il n'est pas spécialement pour les règlements mais il pense qu'il faut aller de l'avant avec cette Motion pour que l'on ait notre mot à dire et donner une base légale à notre commune dans ce domaine. Il regrette cependant que ce débat n'ait pas eu lieu avant.	
19		<b>S. Buffat</b>	Si on vote cette Motion, est-ce que la Municipalité va signer cette mise à l'enquête ? Cela lui semblerait normal de ne pas le faire tant que cette Motion est en cours. Pour lui il est inadmissible d'avoir signé cette convention sans s'en référer au Conseil avant. I. Wipfli-Thonney ne peut pas répondre ce soir, elle ne sait pas si c'est légal de refuser de signer la mise à l'enquête alors même qu'une convention a été signée.	
20		<b>S. Maire</b>	Le principe de la Motion est très bien mais elle s'interroge si c'est bien la peine de faire tout cela si c'est trop tard pour le projet du château d'eau.	

21		<b>R. Mas</b>	Il est pour cette Motion. Le débat est intéressant, ce qui en ressort c'est qu'il y a eu des choses de faites sans que le Conseil soit consulté et cette Motion montre que nous ne sommes pas d'accord.	
22		<b>R. Pedrazzini</b>	Il précise encore que pour le moment les projets d'antenne sur le canton de Vaud sont mis de côté en attendant la fin du moratoire. Cela peut laisser du temps pour que l'on puisse se préparer même si effectivement on arrive un peu tard avec cette Motion.	
23		<b>D. Bornick</b>	Elle est d'accord avec cette Motion, cela prépare la suite même pour des futures antennes même si on est trop tard pour celle du château d'eau.	
24		<b>C. Brocard</b>	Elle trouve qu'il ne faut pas renvoyer la Motion en commission, le travail a été bien fait, il faut la prendre en compte.	
25		<b>P. Vallotton</b>	Plus personne ne demandant la parole nous passons au vote. La motion est prise en compte avec 23 oui pour 2 non et 5 abstentions.	<b>La Motion Pedrazzini « Antenne de téléphonie mobile » seconde version est prise en compte</b>
26	<b>5/Préavis Municipal 2020-05 « Révision du Conseil Communal (Motion Brocard) »</b>		<p>Rapport de la commission ad hoc, joint avec les convocations :</p> <p>Tenant séance les 17 et 24 novembre 2020, la commission a examiné le préavis de la Municipalité développé ensuite du dépôt de la motion Brocard qui souhaite une mise à jour du règlement communal quant au délai de dépôt des préavis, jugé trop court. La commission a également consulté le bureau du Conseil.</p> <p>La commission est favorable à l'allongement du délai de 6 semaines comme proposé par la Municipalité.</p> <p>La Municipalité souhaite aussi fixer un délai de 15 jours pour les expéditions des décisions du Conseil vers la Municipalité. La commission est également favorable à cette précision, l'expédition étant jusqu'ici désignée comme devant être exécutée « dans les meilleures délais ».</p> <p>La commission émet toutefois une remarque importante : ce délai de 15 jours ne devrait pas être appliqué à l'établissement du procès-verbal, en raison du fait que le bureau du Conseil ne dispose pas d'un employé fixe, disponible en tout temps. Nous recommandons donc un ajout dans ce sens sur l'article 103 nouveau proposé par la Municipalité :</p> <p><b>« Les expéditions nécessaires des décisions du Conseil, revêtues de la signature du Président et du secrétaire ou de leur remplaçant désigné par le Conseil et munies du sceau du Conseil, sont faites à la Municipalité dans un délai de 15 jours, hormis le Procès-verbal.</b></p> <p>Le dépôt des préavis a lieu au plus tard 6 semaines avant le Conseil agendé. Ce délai peut être raccourci après accord du bureau du Conseil en cas d'urgence. »</p>	

			<p>En conséquence, nous vous recommandons d'accepter l'article 103 nouveau tel que présenté par la commission.</p> <p>Pour la commission, Thomas Gerber, 1<sup>er</sup> membre, Jacky Lampo, Céline Brocard, Nicole Ferrari et Isabelle Balitzer Fait à Vuarrens, le 24 novembre 2020.</p>	
27		<b>P. Vallotton</b>	<p>Comme la commission propose un amendement et qu'il n'y a pas de discussion, nous votons l'amendement. L'amendement est accepté par 28 voix pour et deux abstentions. Nous votons alors le préavis municipal amendé. Le préavis amendé est accepté par 29 voix et 1 abstention.</p>	<b>Le préavis Municipal 2020-05 « Révision du Conseil Communal (Motion Brocard) » amendé est accepté</b>
28	<b>6/Préavis Municipal 2020-06 « Renouvellement de l'éclairage public avec du LED »</b>		<p>Rapport de la commission ad hoc joint avec les convocations :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,</p> <p>La Commission formée de Monsieur Pierre Favez, Madame Dorothee Bornick, Monsieur Yannick Marendaz et Martial Buffat suppléant, s'est réunie le 03.11.2020 en présence de Monsieur Herman Gerber, Municipal. Monsieur François Verly est excusé.</p> <p>Monsieur Gerber nous a présenté le projet de renouvellement des anciens luminaires par des nouveaux avec la technologie LED. Les avantages de ces luminaires sont la possibilité de diriger le flux lumineux et de modifier l'intensité entre 23h et 5h. Il en résultera une économie d'énergie d'environ 4'000CHF/an et une économie sur l'entretien.</p> <p>Les mâts ne seront pas remplacés, le changement se fera uniquement sur la partie luminaire.</p> <p>La Commission à l'unanimité recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis Municipal No 2020-06 relatif au renouvellement de l'éclairage public par du LED.</p> <p style="text-align: right;">Le rapporteur, Martial Buffat</p>	
29		<b>C. Charlet</b>	<p>Lecture du rapport de la commission de gestion-finances :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, La Commission des finances, composée de Messieurs Luc Ciocca, Sylvain Buffat, Olivier Piot, Damien Monod et Cédric Charlet s'est réunie le mardi 10 novembre 2020 en présence de M. Jean-Philippe Buffat, municipal des finances et M. Hermann Gerber municipale des routes, afin d'examiner le préavis en titre. Ce projet de renouvellement de l'éclairage public avec une nouvelle technologie permettant une adaptation de la luminosité en fonction des lieux et des heures va permettre à notre commune de faire une économie importante.</p>	

			<p>En effet, dans la situation la plus défavorable sans adaptation de la luminosité, l'économie annuelle d'électricité de 50% représente une économie d'environ 4700.- par an selon les comptes 2019.</p> <p>De plus l'entretien est beaucoup moins onéreux et nous permet une économie de plus de 6000.- par an.</p> <p>Le préavis intègre le contrat de maintenance annuelle qui fait partie du ménage communal et qui ne doit pas faire partie du préavis. Nous demandons donc d'amender le préavis en supprimant les 1'721.-, ce qui modifie le préavis comme suit : Total de 84'975.- et un amortissement de 5'665.- par an sur 15ans.</p> <p>L'amortissement de cet investissement amendé sur une durée de 15 ans, représentant une charge annuelle de Fr 5'665. — nous paraît raisonnable par rapport à la nature des travaux et aux économies engendrées</p> <p>Vu ce qui précède, la commission des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal relatif au Renouvellement de l'éclairage public avec du Led tel qu'amendé.</p> <p>Pour la Commission des finances, le rapporteur, Cédric Charlet</p>	
30		P. Vallotton	<p>Personne ne demandant la parole, nous passons au vote de l'amendement :</p> <p>L'amendement est accepté à l'unanimité contre 1 abstention.</p> <p>Le préavis amendé est ensuite voté, il est accepté à l'unanimité.</p>	<p><b>Le préavis Municipal 2020-06 « Renouvellement de l'éclairage public avec du LED » amendé est accepté</b></p>
31	7/ Préavis Municipal 2020-07 « Budget 2021 »		<p>Rapport de la commission de gestion-finances envoyé par mail :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, La Commission des finances, composée de M. Luc Ciocca, Sylvain Buffat, Cédric Charlet, Olivier Piot et moi-même s'est réuni le 10 novembre 2020 en présence de M. Jean-Philippe Buffat, municipal des finances, afin de prendre connaissance du préavis municipal relatif au budget 2021.</p> <p>La Commission des finances salue le travail minutieux de toute la municipalité et tient plus particulièrement à remercier le municipal en charge des finances pour la présentation détaillée du budget, ses explications et réponses aux diverses questions. La commission note que le budget 2021 présente, avec une grande prudence, un total des charges de CHF 4'099'149 (budget 2016 de CHF 3'892'783) et des revenus de CHF 3'955'896 (budget 2016 de CHF 3'892'783). Ce qui représente un excédent de charges de CHF 143'253. Cette différence par rapport au budget 2020 équilibré est principalement due aux postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des charges sociales due au Covid (point 7)</li> <li>• Augmentation des charges de l'ASIRE (point 5)</li> <li>• Augmentation du point 4 « Travaux » dû principalement à l'amortissement des travaux Route de Vuarrengele et du cimetière.</li> <li>• Probable diminution des recettes liées à la baisse des nouvelles constructions</li> <li>• Et une augmentation des frais d'administration générale, notamment la hausse de 15 % des salaires de l'administration (point 1/110)</li> </ul>	

			<p>Concernant le point des salaires, nous avons questionné Jean-Philippe Buffat. Il nous a répondu : « qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de poste ou de temps de travail, au contraire, mais que cette augmentation est une souplesse en vue de repourvoir un nouveau poste d'employé communal. Les postes des employés administratifs sont stables et sans changement. Une possibilité de partager un temps de travail 50/50 % d'employé communal avec une commune voisine est étudié dans le cadre du renouvellement de poste. » Et il a confirmé que ce n'est pas parce que cette position salaire est budgétée à Fr 270'000.- qu'elle sera forcément utilisée.</p> <p>Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité, au Conseil d'accepter le budget 2021 tel que présenté par le préavis municipal.</p> <p>Pour la commission des finances, le rapporteur : Damien Monod</p>	
32		<b>L. Ciocca</b>	<p>A la position salaire, on remarque qu'il y a une augmentation de 15% des salaires sans qu'il y ait de modification du personnel. Est-ce que l'on ne peut pas revoir ce poste à la baisse ?</p> <p>J.-P. Buffat répond qu'il y a deux raisons à cela. Premièrement on arrondit les chiffres contre le haut. Deuxièmement, on s'est séparé d'un employé communal, on ne sait pas encore à quel tarif va être engagé le suivant et on a prévu une augmentation sur le reste du personnel. On a peut-être poussé vers le haut mais on ne va pas forcément dépenser tout cet argent.</p>	
33		<b>P. Vallotton</b>	<p>Plus personne ne demandant la parole, nous passons au vote : le préavis est accepté avec 26 oui, 1 contre et 3 abstentions.</p>	<b>Le préavis Municipal 2020-07 « Budget 2021 » est approuvé</b>
34	<b>8/ Communications de la Municipalité</b>	<b>H. Gerber</b>	<p>Forêt : une convention a été reconduite pour 50 ans pour une forêt réservée (îlot de vieux bois) de 1ha 58 ou l'on ne fait pas de soins hormis le sanitaire et la sécurisation pour 18786.-. C'est au lieu-dit « Bois de l'île » juste avant le Petit Buron.</p> <p>Route : Une étude est en cours pour la route d'Echallens.</p> <p>Terrain de sport : Il y a eu des déprédations, également sur le terrain de foot. Une plainte a été déposée.</p> <p>Domaines : ras</p> <p>Personnel : On a dû se séparer de Yoann Morand. Cela faisait 2 ans qu'il était en place. Il y avait toujours les mêmes problèmes qui ressortaient. Ils en ont parlé, essayé différentes choses. Tout ce qui a été discuté n'a pas été fait. On a donc pris la décision de se séparer de lui.</p> <p>Cimetière : Il présente les travaux faits et donne les coûts finaux. Le portail à l'entrée va être refait en 2021, un montant a été mis au budget 2021, les devis doivent arriver.</p>	
35		<b>J.-P. Buffat</b>	<p>Finances : ras</p> <p>Épuration : Les taxes d'épuration ne changent pas. Des travaux d'entretiens sont prévus en 2021.</p> <p>Eau : En raison du COVID, les relevés de compteurs ont été faits par retour de bulletins. Le prix de l'eau ne change pas.</p> <p>Pompier : Le recrutement a eu lieu le 5 novembre, 1 personne de Vuarrens s'est annoncée.</p>	

			Point ouvert : Au chemin de la Riaz, les nids de poule ont été comblés. Un préavis devrait arriver pour refaire l'ensemble de la chaussée là-bas. Pour ce qui est du déficit de l' EFAJE, le Grand Conseil a voté un crédit supplémentaire pour reprendre ce déficit.	
36		<b>I. Wipfli Thonney</b>	<p>Suite aux deux démissions, elle va reprendre l'ASIRE, la Police et l'église.</p> <p>Constructions : 13 dossiers sont en cours.</p> <p>Administratif : Ils réfléchissent à une solution e-séance. C'est-à-dire de faire les séances sur support informatique, qui ferait l'archivage des discussions et les PV de séances. Ils vont essayer le programme avant de l'acheter.</p> <p>Suite aux deux démissions, elle a eu une discussion la semaine passée avec C. Brocard qui lui a demandé de faire un résumé de la législature. Elle donne alors le résumé de tous les préavis déposés et par qui, ainsi que ce qu'ils ont fait comme travaux qui ne demandaient pas de préavis.</p> <p>On peut penser que l'on ne va pas très vite. Ils voulaient faire un groupe de travail, surtout par rapport aux bâtiments où il y a beaucoup à faire. Dans ce groupe il y avait S. Freymond, J.-P. Buffat et elle-même. Ils ont notamment fait appel d'offre public pour les travaux de la réfection du temple. Ils vont continuer à travailler même en l'absence de S. Freymond.</p>	
37	<b>9/ Propositions individuelles</b>	<b>C. Charlet</b>	<p>Pourquoi le licenciement de l'employé communal a-t-il été immédiat ? On en aurait eu bien besoin ces jours, notamment pour déneiger les trottoirs pas faits.</p> <p>H. Gerber répond que lorsqu'il est parti au service militaire, il a laissé plein de choses non faites à son collègue qui a dû tout rattraper. Ils ne se voyaient pas faire encore 2 mois comme ça, sans être sûr que le travail demandé ne soit fait.</p> <p>I. Wipfli Thonney précise qu'il a été dispensé de fournir le travail. Il n'a pas été licencié sur le champ, il a bien eu les deux mois de préavis.</p> <p>A. Jaquier comprend bien la décision de la Municipalité, suite à une demande par rapport à la clé de sa case du congélateur communal qui n'a jamais abouti. Cela fait 6 mois qu'il doit s'en occuper et toujours rien.</p>	
38		<b>C. Brocard</b>	<p>Les élections sont bientôt là, comment la Municipalité, se positionne-t-elle pour la suite ? La prochaine fois qu'on se voit en séance du Conseil, la machine sera déjà lancée.</p> <p>H. Gerber a beaucoup réfléchi, il a fait 20 ans et a eu du plaisir. Ce qui arrive aujourd'hui est déplorable, il remarque qu'il y a un dysfonctionnement mais il ne sait pas ce qu'il faut faire. Aujourd'hui il ne veut pas aller plus loin. Mais s'il n'y a pas assez de monde pour continuer avec une nouvelle équipe, il se mettra à disposition, au moins pour transmettre la suite mais ne se mettra pas sur une liste.</p> <p>J.-P. Buffat n'a encore rien décidé formellement. Il encourage tout le monde à se mettre sur la liste. S'il y a du monde sur les listes, après 12 ans de service, il pourrait céder sa place. S'il n'est pas Municipal, il se présentera au Conseil afin de pouvoir terminer son mandat en tant que Président du Conseil de l'AIAE.</p>	

			<p>I. Wipfli Thonney pensait se représenter avant les événements du mois de juin, mais depuis la motivation est retombée au plus bas, même si le mandat lui plaît, bien que cela soit de plus en plus complexe et demande du temps. Sa décision n'est pourtant pas prise. La démission de S. Freymond et de L. Cotti Brisebois l'a touchée. Il faudra voir s'il y a du monde qui se présente, ce n'est effectivement pas idéal de repartir avec une toute nouvelle équipe pour la continuité. Il y a des flyers qu'elle a amenés pour nous, afin de nous inscrire à la Municipalité.</p>	
39		<b>L. Ciocca</b>	<p>A propos des subventions de la réfection de la route, on avait parlé d'un recours, qu'en est-il ? Il précise au Conseil que l'on parle de sommes importantes.</p> <p>H. Gerber répond que depuis le dernier conseil il a fait des recherches. Il en est ressorti que les routes ont effectivement changé de dénomination et que cette route aurait eu droit aux subventions. Un courrier est parti, seulement pour toucher ses subventions, il aurait fallu faire un marché public pour ce tronçon, ce qui n'a pas été fait. Il est donc difficile de faire recours.</p>	
40		<b>A. Jaquier</b>	<p>Il demande le délai de construction du trottoir au Chemin de la Crosette. Sinon, il y a des bruits qui courent qu'il va y avoir un Denner Satellite où il y avait le chocolatier, qu'en est-il ?</p> <p>H. Gerber ne peut pas donner de date exacte pour le Chemin de la Crosette. Tant que l'étude de l'urbaniste est en cours on ne va rien faire. Cela ne devrait pas être fait avant automne 2021.</p> <p>Pour ce qui est du Denner, I. Wipfli Thonney répond que pour l'instant rien n'est déposé à la Police des constructions.</p>	
41		<b>R. Pedrazzini</b>	<p>Arrivant en fin de législature et au vu de la situation, il propose que la commission de gestion-finances qui statue sur les finances, se penche aussi sur l'aspect gestion, non pas pour faire de l'inquisition mais dans l'idée d'un bilan, que l'on puisse comprendre, communiquer et trouver des solutions à la crise que nous vivons.</p> <p>I. Wipfli Thonney répond qu'il a été vu avec le Préfet cet été que la commission de gestion-finances se prononce uniquement sur la gestion financière de la commune, elle ne doit pas aller plus loin. Elle pense qu'il serait judicieux de revoir avec le Préfet le rôle de chacun.</p> <p>P. Vallotton précise les informations et les événements de cet été. Le bureau a toujours été favorable à la discussion avec la Municipalité, on a modifié certaines choses mais il constate que la communication n'est pas bonne, il y a un problème, mais quoi, on ne sait pas et on va demander cette aide. Le Préfet ne répond pas à nos demandes, il est absent dans cette situation, ce qu'il regrette grandement. L'aide, ils ont donc décidé avec C. Brocard, de la demander, c'est le pourquoi de ce courrier adressé à Mme Luisier Brodard qui part demain.</p>	
42		<b>L. Ciocca</b>	<p>Il revient avec ces subventions, on parle de 150'000 à 200'000 CHF, en tant que contribuable cela l'intéresse de savoir qu'on ne les jette pas comme ça. Il comprend que l'on ne continue pas dans la voie du recours mais il y a d'autres solutions à envisager comme une demande polie de mea culpa pour essayer d'obtenir quelque chose dans les départements. Nous sommes conseillés par un Bureau d'étude qui a l'habitude de ces subventions, qui aurait pu nous alerter et qui ne l'a pas fait ainsi que l'entreprise mandatée. Il pense que ces gens-là peuvent également être sollicités pour nous avoir mal conseillés.</p>	

			H. Gerber répond qu'il a déjà parlé avec l'entreprise, ils ne vont clairement rien donner mais on peut aussi se passer d'eux à l'avenir, il y a d'autres entreprises. Oui, on aurait pu faire une demande au niveau politique, mais ce n'est à son avis pas une bonne solution car cela pourrait se retourner contre nous le jour où nous aurions vraiment besoin. Oui, c'est les citoyens qui vont devoir payer, mais l'entreprise a tout de même fait un geste commercial non négligeable.	
43		<b>D. Bornick</b>	Deux Municipaux sont partis et sont absent ce soir, c'est surprenant. Quand est-ce qu'on pourra leur dire au-revoir et les remercier ? I. Wipfli Thonney ne sait pas effectivement. Ils ont démissionné subitement avant la date de ce soir, ils vont recevoir une lettre de remerciement mais ne peut pas apporter plus de précision.	
44		<b>M. Buffat</b>	Encore par rapport à ces subventions, n'est-ce pas au bureau d'ingénieur de faire ce type de démarche ? Ne peuvent-ils pas faire marcher leur RC s'ils ont oublié de faire qqch ?  H. Gerber répond qu'ils l'ont convoqué il y a deux semaines, il a reconnu une partie de la faute, mais n'a pas été plus loin avec ça. Il va peut-être voir avec eux si ce n'est pas possible mais le problème c'est qu'on leur a dit que l'on avait pas droit à la subvention et entre temps cela a changé. Il ne sait pas si on peut leur mettre la faute dessus mais on va essayer.  N. Bridel précise que la RC ils ont une. Est-ce que cela ne vaudrait pas la peine de prendre un avis de droit afin de savoir si ça en vaut la peine ? Il y a quelque chose à tenter en tout cas. Maintenant le marché public aurait dû être fait, et ils auraient dû le conseiller, dans ce sens-là ils sont aussi responsables.	
45		<b>A. Roy</b>	Par rapport au courrier de demain matin, est ce qu'il est fait à titre privé ou au nom du conseil ?  P. Vallotton répond que cette lettre est écrite à titre personnel et sera signé de C. Brocard et lui-même et non pas au nom du conseil, ni du bureau.  Alors que l'on parle de manque de transparence de la part de la Municipalité, il se dit alors surpris d'apprendre l'existence de cette lettre qui part demain aux autorités cantonales et qui est signée par le Président et la Vice-présidente. Il faut que l'on soit aussi transparent au niveau du Conseil. Il aurait aimé être au courant avant ou au moins que ce courrier soit lu en séance.  C. Brocard précise que ce courrier n'a pas été lu à la suite des deux lettres de démissions car ça aurait été lourd. C'est pourquoi le choix a été fait de le laisser à la lecture libre en fin de séance, ils sont ouverts à la discussion également, elle insiste sur le fait que ce courrier est envoyé en nom propre et absolument pas au nom du Conseil ni du Bureau.	
46		<b>P. Vallotton</b>	Selon la demande de A. Roy, il fait alors la lecture de la lettre. C'est un appel à l'aide, il ne tient plus comme cela. Les deux derniers arrivés partent. Quand on fait le cumul de tout, nous sommes dans une situation extraordinaire et l'absence de réponse de la préfecture est problématique.  I. Wipfli Thonney aimerait s'expliquer, elle ajoute qu'il y a toujours eu des démissions. Pour la législature 2006-2011 il y a 5 municipaux sur 7 qui ont démissionné en cours de législature et pour 2011-2017 il y en a 4/7 et aujourd'hui effectivement 3/5, et oui depuis le mois de juin il y a un vrai problème. Elle précise également que la séance d'information a été annulée au vu de la situation sanitaire et non pas à cause de la Municipalité comme sous-entendu dans cette lettre.	

			C. Brocard reprend la parole et exprime le fait que oui il y a des désaccords qui ne sont pas réglés et que l'on arrivera pas à régler ce soir. Nous avons besoin d'aide extérieur, même au sein du Bureau nous ne sommes pas tous d'accord, on ne sait plus quoi faire.	
47		<b>A. Roy</b>	<p>Il n'est pas sûr que le fait d'aller demander de l'aide plus haut soit bénéfique. Il a eu la chance d'avoir déjà été au niveau de l'exécutif, il sait que la barrière entre les tâches de l'exécutif et du législatif ne sont pas toujours évidentes à trouver. Avec tout ce qui est ressorti ce soir, il y a certaines choses qu'il trouve, à titre personnel, où nous dépassons un peu nos compétences en tant que législatif. Ne pouvons-nous pas essayer de parlementer entre nous. Est-ce qu'en interne tout a été entrepris ?</p> <p>Pour P. Vallotton, oui, tout a été tenté. Il relate les différentes tentatives de médiations faites depuis le mois de juin.</p> <p>Tout le monde étant d'accord sur le fait qu'il y a un vrai problème de communication, comme le remarque A. Roy, mais qu'on ne le résoudra pas ce soir, la discussion sur ce sujet se clôt après différentes interventions.</p>	
48		<b>P. Vallotton</b>	Plus personne ne demandant la parole à propos d'un autre sujet, le Président clôt l'assemblée.	<b>Fin du Conseil à 22h57</b>

**PV adopté par le Conseil communal du mardi 09 mars 2021**

**Le Président :**



**Patrick Vallotton**

**La secrétaire :**



**Céline Perrin**